

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 3 mars 2020, à 19 h, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Madame Isabelle D'Amours, directrice générale, Madame Valérie Fournier, greffière et Madame Sylvie Lafleur, assistante-greffière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2020-046*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 12.1 Appui au projet de Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020**

*Résolution no 2020-047*

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2020-048*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver les demandes suivantes :

- Maison St-André Abitibi-Ouest: Don de 100 \$ pour projet d'aide au matériel scolaire;
- Maison des familles d'Abitibi-Ouest: Prêt de tables pour la 9<sup>e</sup> édition du Souper-soirée Le Price iz right, valeur de 500 \$.

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Pôle de développement économique**

*Résolution no 2020-049*

ATTENDU QUE le développement économique local et régional est une compétence partagée entre les municipalités, les Municipalités régionales de comté (MRC) et le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les MRC jouent un rôle d'accompagnateur et les municipalités, un rôle de catalyseur en matière de développement économique;

ATTENDU QUE les cités régionales et les municipalités de centralité sont des pôles de développement qui dynamisent l'économie des régions;

ATTENDU QUE les pôles de développement ont sur leur territoire des parcs industriels, des équipements supralocaux ainsi que des infrastructures d'accueil pour la classe créative;

ATTENDU QUE les pôles de développement facilitent le transfert technologique par la présence d'institutions d'enseignement et d'entreprises à caractère technologique comme les firmes d'ingénierie, les services de proximité aux entreprises et les réseaux d'innovation;

ATTENDU QUE les pôles de développement ont une capacité d'attraction pour la venue de nouveaux entrepreneurs et de support au développement d'entreprises existantes;

ATTENDU QUE les pôles de développement servent de relais avec les marchés des grands centres à travers les réseaux d'entreprises de services et les réseaux de transport;

ATTENDU QUE les pôles de développement sont des pôles de développement économique majeurs qui rayonnent au-delà de leur territoire et de leur région;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De demander à la ministre du Développement économique local et régional, madame Marie-Ève Proulx, reconnaisse le rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional.

##### **4.2 Dépôt de projet - Fonds de développement du territoire**

*Résolution no 2020-050*

ATTENDU QUE l'achat du camion de pompier datant de 1944 serait un atout dans le cadre du développement touristique de la ville de La Sarre, car il constitue une partie de notre patrimoine;

ATTENDU QUE ce projet rejoint la priorité 13 du plan de développement durable de la MRC d'Abitibi-Ouest et l'action 2.3 du plan de développement de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QU'une somme de 20 000 \$ est disponible pour la Ville de La Sarre dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QUE soit déposé le projet « Le patrimoine et les pompiers » pour un montant de 22 500 \$ et qu'il est de priorité no. 1;

QUE la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

#### **4.3 Cession d'un terrain en faveur de la maison de soins palliatifs Le passage de l'Aurore**

*Résolution no 2020-051*

ATTENDU QUE, lors de la séance régulière du 3 octobre 2017, la Ville de La Sarre a résolu de vendre un terrain à la maison de soins palliatifs Le Passage de l'Aurore pour la somme de 1 \$ (résolution no 2017-238);

ATTENDU QUE la venue d'une maison de soins palliatifs est souhaitable pour le territoire de l'Abitibi-Ouest;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De céder gratuitement le terrain 6 187 625 à la maison de soins palliatifs Le Passage de l'Aurore;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

#### **4.4 Taxes sur l'essence**

*Résolution no 2020-052*

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a besoin de ces Fonds pour mener à bien certains projets;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'appuyer le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue Monsieur Sébastien Lemire, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna.

#### **4.5 Signature de bail et entente pour l'aéroport**

*Résolution no 2020-053*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tous les baux de location et ententes avec les usagers de l'aéroport.

#### **4.6 Autorisation de circuler : Randonnée du Réfléchi 27 juin 2020**

*Résolution no 2020-054*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'autoriser les participants de la Randonnée du Réfléchi à circuler sur la route 111, la rue Principale, la 5e Avenue Est et la 2e Rue Est jusqu'à la route 393 direction Palmarolle, le 27 juin 2020, pour un brunch bénéfique, au profit de la future maison de soins palliatifs « Le Passage de l'Aurore ».

## **5. TRÉSORERIE**

### **5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

La trésorière dépose la liste des paiements et la liste des salaires à payer pour un montant total de 894 861,08 \$.

### **5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2020-055*

Il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 28 février 2020, au montant de 251 231,18 \$.

## **6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Avis de nomination pompier à temps plein**

*Résolution no 2020-056*

ATTENDU les résultats du projet pilote d'une durée d'un an d'un pompier à temps plein dans le Service de Prévention des incendies et de la sécurité civile;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

De nommer Monsieur Sylvain Poirier à titre de pompier à temps plein.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Adoption du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme**

*Résolution no 2020-057*

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil du 4 février 2020 et que le projet de règlement a été présenté;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter le règlement 05-2020 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

### **7.2 Adoption du second projet de règlement sur les usages conditionnels**

*Résolution no 2020-058*

ATTENDU le second projet de règlement sur les usagers conditionnels présenté à ce jour;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter le second projet de règlement sur les usages conditionnels.

### **7.3 Nomination de nouveaux membres au comité consultatif d'urbanisme**

*Résolution no 2020-059*

ATTENDU QUE le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) mentionne que le

conseil doit nommer les nouveaux membres du comité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver les deux membres du comité consultatif d'urbanisme pour la prochaine année soit :

Siège 1 : Lorraine Carbonneau      Siège 3 : Murielle Pronovost

D'approuver les deux nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme pour les deux prochaines années soit :

Siège 2 : Marie-Pier Boulé      Siège 4 : Phillippe Gagnon

#### **7.4 Demande de dérogation mineure : 18, 9e Avenue Est**

*Résolution no 2020-060*

ATTENDU la demande de dérogation mineure du propriétaire du 18, 9e Avenue Est pour les raisons suivantes :

- La marge de recul arrière du bâtiment principal (partie est) est inférieure à 10 % de la profondeur du lot, tel qu'exigé par le règlement de zonage;

- La marge de recul arrière de cette partie de bâtiment est actuellement de 0,85 mètre, alors qu'elle devrait être d'environ 3,0 mètres;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la partie ouest du bâtiment a été construite avant 1981 et bénéficie d'un droit acquis;

ATTENDU QUE cet empiètement dans la marge de recul arrière ne cause aucun inconvénient au voisinage et n'a fait l'objet d'aucune plainte depuis que la situation est en place (1997);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

#### **7.5 Demande pour une nouvelle enseigne secteur PIIA : 81, 5e Avenue Est**

*Résolution no 2020-061*

ATTENDU la demande d'affichage dans le secteur PIIA pour le 81, 5e Avenue Est, pour le commerce de Jacob Finance et fiscalité;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande d'affichage.

#### **7.6 Demande à la CPTAQ : 675, rangs 10-1 Est**

*Résolution no 2020-062*

ATTENDU QUE le demandeur désire adresser une demande à la CPTAQ afin d'obtenir le droit d'utiliser le lot 3 543 646 à une fin autre qu'agricole;

ATTENDU QU'aucun autre espace du territoire ne répond à leur critère quant à la superficie et à la localisation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver cette demande à la CPTAQ.

#### **7.7 Motion de remerciement**

*Résolution no 2020-063*

ATTENDU le départ du Comité consultatif de l'urbanisme de Monsieur Roger Trudel;

ATTENDU le travail consciencieux de Monsieur Roger Trudel et son dévouement à l'égard de la Ville et des citoyens de La Sarre depuis novembre 1981, soit pendant plus de 38 ans;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

Que le conseil souligne le travail réalisé par Monsieur Trudel et lui offre ses remerciements.

### **8. TRAVAUX PUBLICS**

#### **8.1 Réfection des panneaux électriques et installations de variateurs de vitesse P1-P2-P3**

*Résolution no 2020-064*

ATTENDU l'âge avancé des panneaux électriques pour les stations de pompes d'eau brute P1-P2 et P3;

ATTENDU QUE l'ajout de variateurs de vitesse permettra une économie d'au moins 40 % sur le total annuel de consommation électrique, une meilleure performance et une diminution de l'usure prématurée des pompes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

Que le conseil municipal autorise une dépense maximale de 42 000 \$ provenant du surplus accumulé afin de financer ces travaux;

Que le conseil affecte à la réduction de l'utilisation du surplus accumulé toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la présente dépense.

#### **8.2 Ajout d'un système de contrôle d'accès pour le dépôt à neige**

*Résolution no 2020-065*

ATTENDU QUE la Ville veut resserrer ses règles relatives à l'utilisation du dépôt à neige par d'autres utilisateurs que les camions de la Ville;

ATTENDU les coûts de plus en plus élevés pour le maintien et l'entretien annuel d'un tel dépôt;

ATTENDU QUE la Ville veut établir, aux fins de statistiques, la quantité de neige usée transportée et déposée sur son site reconnu par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU le potentiel d'établir éventuellement une tarification d'utilisation pour ce dépôt;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

De procéder à l'installation d'un système de contrôle d'accès afin de contrôler et quantifier le volume de neige usée déposé à son site au garage municipal pour un montant maximal de

12 500 \$ provenant du fonds de roulement;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

### **8.3 Démarche administrative pour un projet de modernisation et de conversion du réseau d'éclairage public**

*Résolution no 2020-066*

ATTENDU QU'il est important de poursuivre les démarches administratives pour le changement des lumières de rues sur le territoire de la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner une entente de service avec la FQM et d'émettre une résolution pour la réalisation de l'étude de faisabilité;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite entente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 Appui au projet de Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants**

*Résolution no 2020-067*

ATTENDU le manque d'option pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants;

ATTENDU QU'il n'y a pas de maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants en Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE trop souvent les femmes victimes de violence demeurent avec le conjoint violent, car elles ne veulent pas déraciner leurs enfants, et ne veulent pas s'éloigner de leur emploi, mettant ainsi en péril leur santé physique et psychologique ainsi que celle de leurs enfants;

ATTENDU QU'une maison d'hébergement en Abitibi-Ouest offrirait aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale la possibilité d'être hébergés sans être déracinés tout en leur assurant une sécurité physique et un soutien émotionnel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'appuyer le projet de Maison d'aide et d'hébergement pour femmes, et leurs enfants, victimes de violence conjugale.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Monsieur Rosaire Pellerin informe le conseil que le passage pour piéton, situé près de la Caisse Desjardins n'est pas sécuritaire. Le maire demande à Monsieur Pellerin de communiquer avec la Ville à ce sujet par téléphone ou en ligne afin qu'un suivi adéquat de sa demande soit effectué.

Madame Isabelle Métivier demande si la Ville pourrait s'occuper de bien identifier les pistes de raquettes et les pistes de ski de fond au sentier multifonctionnel.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier demande des explications sur certaines dépenses effectuées.

Monsieur Lucien Richard demande ce que fera la Ville au sujet du Règlement sur les chiens dangereux. Le maire l'informe que la Ville étudie présentement la loi afin de s'assurer que lors du dépôt d'un règlement à venir, rien ne soit oublié. Nous avons besoin de temps pour bien documenter, définir, clarifier (qui fait quoi entre la Sûreté du Québec, la SPCA et la Ville) et appliquer le règlement.

Monsieur Pierre Bourget s'interroge sur le dossier compostage. Où en est-on rendus? Le maire informe Monsieur Bourget que le dossier compostage relève de la compétence de la MRC. Présentement, la MRC pilote le dossier qui est très complexe à gérer. De plus, Isabelle D'Amours explique que la Ville amorce son chantier sur les matières résiduelles. Des séances de travail seront organisées avec les industries, les entreprises et les institutions de La Sarre, ensuite avec les citoyens pour qu'ensemble, après discussion, nous puissions trouver une solution durable.

Yves Dubé  
Maire

Valérie Fournier  
Greffière